



## 30<sup>ème</sup> Colloque international du CREDAF

# Les problématiques de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) des marchés à financement extérieur : l'expérience du CAMEROUN

Exposé présenté par :  
Monsieur **MOPA Modeste FATOING**  
Directeur Général des Impôts

# Sommaire

**Introduction** : la TVA face au défi du financement hors taxes

- I. Une pratique qui, quoique rationnelle, menace le système de la TVA dans ses composantes essentielles
- II. Les tentatives d'encadrement de la difficulté (cas du Cameroun)

**Conclusion** : le nécessaire retour à l'orthodoxie?

# Introduction :

- Rappel des objectifs de la TVA :
  - ✓ efficacité budgétaire
  - ✓ neutralité économique
- Le constat : la structure socio-économique de la plupart des pays en développement crée des biais dans le mécanisme de la TVA (multiplication des exonérations, effets de rémanence, etc.)
- Ces biais entravent l'atteinte des objectifs assignés à la TVA

# Introduction (suite) :

- Toutefois, à côté de la structure socio-économique, un autre facteur est cause de distorsion tout aussi importante : la source de financement des projets d'investissements publics
- **Dans quelle mesure le refus par les bailleurs ou donateurs d'accorder des financements incluant la prise en charge des impôts et taxes perturbe-t-il le mécanisme de la TVA?**
- **Quelles menaces cette situation fait-elle peser sur le système de la TVA?**
- **Quelles solutions pour y faire face?**

# I. Une pratique qui, quoique rationnelle, menace le système de TVA dans ses composantes essentielles

## ▪ La rationalité du principe :

- ✓ Diminuer le montant de l'emprunt et le service de la dette y afférent
- ✓ Améliorer l'impact recherché par le bailleur ou donateur en consacrant la totalité du financement au projet
- ✓ Ne pas financer avec des fonds publics les impôts et taxes des pays bénéficiaires d'aides multiformes

**Toutefois, ces arguments quoique rationnels, sont source de réelle menaces pour le système fiscal**

- **Les menaces sur le système fiscal (TVA) :**

- ✓ La création des situations d'exonération de fait
- ✓ Autres variantes (la prise en charge, cas du Burkina Faso)

- **Les conséquences sur le système fiscal :**

- ✓ Une administration de l'impôt plus complexe et coûteuse
- ✓ Une fraude fiscale avec érosion de la base fiscale plus prononcée
- ✓ Une perte de la sincérité de l'exécution budgétaire

## II. Les tentatives d'encadrement des difficultés (cas du Cameroun)

- **Objectif** : concilier la règle de la non prise en charge des impôts et taxes par les bailleurs avec la préservation de l'intégrité de la TVA
  - ✓ Privilégier la prise en charge au lieu de l'exonération
  - ✓ La restriction du champ des dépenses à prendre en charge
  - ✓ La mise en place d'une structure dédiée à l'administration des prises en charge
- **Des résultats mitigés** : accumulation des restes à apurer, difficulté d'encadrement du champ de la prise en charge, dépense fiscale non maîtrisée

# Conclusion : le nécessaire retour à l'orthodoxie?

- Évaluation du coût de la gestion des conséquences de cette pratique non encore déterminée
- Le niveau de perturbation créée dans la gestion de l'ensemble du système fiscal amène toutefois à se poser la question de sa pertinence
- Ne vaut-il pas mieux débloquer des financements TTC afin de ne pas accabler les administrations fiscales déjà fragiles en capacité ?
- Les prêts ne devraient-ils pas être octroyés dans les mêmes conditions que dans le secteur privé sans conditionnalité lié au régime fiscal?
- **Nécessité d'une réflexion d'ensemble des pays du CREDAF pour la plupart concernés en vue d'une approche concertée.**



DGI

**Merci pour votre aimable attention**

*Direction Générale des Impôts*